



## **AVIS PUBLIC**

### **DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 6 septembre prochain, le comité administratif de la MRC de La Matapédia statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- À l'emplacement 00762-18-901, au nord du lot 5 583 869, dans la zone 27 F du territoire non organisé du Lac-Alfred, autoriser l'implantation d'un abri en toile de type « MegaDome » d'une superficie de 50 pieds par 80 pieds alors que ce type de matériau de revêtement n'est pas autorisé.

Tout intéressé par cette demande de dérogation mineure pourra se faire entendre par le comité administratif de la MRC de La Matapédia lors de la séance qui se tiendra le 6 septembre 2023 à 16h00 au centre administratif de la MRC de La Matapédia situé au 420, route 132 Ouest à Amqui.

**DONNÉ À AMQUI LE 25 JUILLET 2023.**

Pascal St-Amand  
Greffier adjoint